



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre Liers Valloire est approuvé !

Le SAGE Bièvre Liers Valloire a été adopté à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 3 décembre 2019 puis approuvé par arrêté inter-préfectoral des préfets de la Drôme et de l'Isère le 13 janvier 2020.

Cette approbation est l'aboutissement d'un long travail qui a mobilisé nombre d'élus et d'acteurs du territoire. Le SAGE constitue maintenant notre feuille de route pour concilier la satisfaction des usages et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques pour les 79 communes du territoire.

Je souhaitais de nouveau remercier toutes les personnes qui ont participé à son élaboration et ainsi permis la mise en place d'une base de travail importante pour préserver l'eau du territoire.

Cet aboutissement est aussi le début d'une nouvelle étape pour la CLE qui va devoir maintenant se consacrer à la mise en œuvre du SAGE. Je souhaite que la CLE, dans cette nouvelle étape, reste cet espace de dialogue qui a permis une meilleure appréhension par tous des enjeux de gestion de l'eau du territoire. La poursuite des échanges au sein de la CLE est en effet essentielle pour veiller à la mise en œuvre d'une approche intégrée de la gestion de l'eau permettant de garantir sur le long terme une cohérence des efforts entrepris.

Philippe Mignot, président de la CLE

2019 une année active & des avancées tangibles

RETOUR SUR LA PHASE DE CONSULTATION & L'ENQUÊTE PUBLIQUE



En 2019, la phase de consultation et l'enquête publique sur le projet de SAGE ont permis d'aboutir à l'adoption du SAGE.

La phase de consultation des assemblées (conseils régional et départementaux, chambres consulaires, communes et leurs groupements...) s'est déroulée du 20 décembre 2018 au 10 mai 2019. Sur les 114 organismes consultés, la CLE a reçu 46 avis dont 43 avis favorables et 3 avis favorables avec des réserves.

L'enquête publique s'est déroulée du 27 août au 25 septembre 2019. La commission d'enquête a reçu 12 personnes ainsi que 6 courriels. Les préoccupations contenues dans les avis et courriels du public concernaient principalement les risques de pollution et de surexploitation des nappes souterraines ainsi que l'incidence et la prise en compte du changement climatique.

La commission d'enquête a donné un avis favorable au projet de SAGE Bièvre Liers Valloire avec une réserve sur la faisabilité des engagements de mise en œuvre, dès 2020, des dispositions relatives aux campagnes de mesures sur l'évolution physique et qualitative des nappes phréatiques.

Au vu des conclusions de la commission d'enquête, la CLE n'a pas procédé à des modifications du projet de SAGE à l'issue de l'enquête publique mais a retenu des points de vigilance pour sa mise en œuvre.



Réunion de la CLE du 3 décembre 2019

VALIDATION DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)

La CLE a finalisé l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de Bièvre Liers Valloire, qu'elle a validé le 19 décembre 2019.

Le PGRE rappelle les modalités de la gestion quantitative de la ressource en eau définies dans le SAGE et définit un programme d'actions permettant d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau (actions permettant de réaliser des économies d'eau, d'améliorer la recharge de la nappe...). Le programme d'actions, défini pour 5 années, devrait permettre d'économiser au minimum 8 millions de mètres cubes d'eau par an.





ÉLABORATION DU CONTRAT DE BASSIN

La CLE, lors de sa séance du 13 juin 2019, a décidé de réaliser un contrat de mise en œuvre du SAGE pour une durée de 3 ans, reprenant les différents volets du SAGE. Ce contrat, qui couvre les bassins versant de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne, doit permettre d'assurer la mise en œuvre d'actions en vue d'atteindre les objectifs fixés par le SAGE et d'assurer leurs financements, pouvant être bonifiés pour certains projets prioritaires.

La rédaction du contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne s'est articulée autour de la rencontre de maîtres d'ouvrage potentiels d'actions pour la préservation de l'état quantitatif et qualitatif des ressources en eau et milieux aquatiques du territoire.

2020 verra naître des actions concrètes



MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Pour cette première année de mise en œuvre du SAGE, la CLE prévoit :

- de veiller à la bonne application du SAGE par tous,
- de réaliser des études complémentaires : élaboration du protocole de suivi quantitatif des sources de Manthes et de Beaufort, étude globale de la qualité de la nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire, étude d'intégration des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme,
- de mettre en place un tableau de bord du SAGE permettant de vérifier la bonne mise en œuvre du SAGE et des outils qui en découlent.



MISE EN ŒUVRE DU PGRE

Pour la mise en œuvre du PGRE, outre l'animation et la coordination des actions prévues, la CLE prévoit l'élaboration d'une base de données des volumes prélevés



FINALISATION DU CONTRAT DE BASSIN

Suite à la validation par la CLE, en février 2020, des grandes orientations du contrat, celui-ci doit être finalisé au mois de juillet en vue d'un examen du contrat par la Commission des aides de l'Agence de l'eau à l'automne 2020 et un début de mise en œuvre prévu pour fin 2020. D'une durée de 3 ans et financé principalement par l'Agence de l'Eau et les Départements de l'Isère et de la Drôme, le contrat devrait réunir les actions portées par une quinzaine de maîtres d'ouvrage du territoire pour un montant estimé entre 40 et 50 millions d'euros.

POUR CONTACTER

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU :

Philippe Mignot, Président de la CLE*
Jean-Paul Bernard, 1er Vice-Président*
Alain Delaleuf, 2ème Vice-Président*

LA CELLULE ANIMATION DE LA CLE :

christel.constantin-bertin@sirra.fr
nadia.bouissou@sirra.fr



SECRETARIAT DE LA CLE
28, rue Français
38270 Beaurepaire
Tel : 04 74 79 86 48
www.cle-bievre-liers-valloire.fr



* Les élus de la CLE seront prochainement renouvelés.